Image not found or type unknown

Non respect et atteinte à la vie privée

Par **tony3834**, le **02/06/2014** à **11:05**

Bjr,

Serait il possible de faire arreter et condamner une personne qui consulterai régulièrement ma boite email sans mon accord et sans que je le sache? 0 savoir que ainsi il aurait accès a toutes mes conversations privées sur Facebook et sur des sites de rencontres? Et pourrait on retrouver les adresses IP de chaques endroits où ma boite mail fut consulter?

Cordialement! Tony3834

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés